

On ne s'est pas demandé si c'était une bonne façon de faire des affaires. On s'est dit: Si on suit ces règles, on aura la certitude absolue que les banques pourront rembourser l'argent des déposants. Mais ce n'est pas le problème qui se posera au cours des 10, 15 ou 20 prochaines années. On a déjà l'assurance-dépôts, solution facile.

La mesure devrait assurer l'efficacité des banques et leur permettre d'accorder du crédit comportant un risque raisonnable afin que nos industries et nos citoyens puissent emprunter pour acheter et accroître leur potentiel industriel et, au besoin, acheter d'autres actions et obligations d'institutions appartenant à des étrangers. Mais le bill ne fait rien de tout cela. C'est simplement un ramassis de modifications à une loi qui n'a jamais été destinée à prévoir le rôle que toutes nos banques doivent maintenant jouer.

On a prétendu que les banques ne pouvaient assumer tous ces risques parce que leur intérêt était limité. Nous avons réglé ce problème. Mais après avoir recommandé un taux d'intérêt libre pour un certain temps, nous n'avons pas encore modifié la loi ni mis en œuvre des réformes qui nous protégeront et nous permettront de poursuivre nos affaires bancaires d'une façon efficace.

Quelles modifications le comité aurait-il pu apporter au bill pour en faire un instrument bancaire utile? Je pourrais en citer plusieurs, mais je tiens d'abord à rappeler les propos du député de Saint-Paul. Il nous a fourni beaucoup de renseignements sur le fonctionnement des banques, leurs administrateurs et leur personnel de gestion. Je ne suis pas d'accord sur tout ce qu'il a dit. Les administrateurs de banque ne sont pas eux-mêmes banquiers, nous le savons tous. Ils ont diverses occupations, viennent de bonnes familles, et sont, bien entendu, des installés. Leur principal souci est de ne rien faire qui puisse ternir leur réputation. La banque n'est pas leur gagne-pain. Ils ne connaissent rien aux opérations bancaires. Ils parviennent bien à réunir quelques milliers de dollars pour souscrire des actions. Les banques sont intimement reliées aux grandes industries. Les administrateurs peuvent emprunter des banques ou de leurs compagnies et font leur argent grâce à l'organisation des actions de diverses sociétés et à l'émission d'actions par les banques. Ces gens-là se préoccupent surtout de détenir un poste dans toutes ces banques et dans toutes les institutions bancaires.

Si on lisait le vade-mecum du journaliste, *The Vertical Mosaic*, on aurait une idée du rôle que ces messieurs installés jouent vraiment dans notre monde économique. Et il ne

s'agit pas d'opérations bancaires. A vrai dire, si ces administrateurs dépendaient de la banque pour vivre, ils ne manqueraient certainement pas de la rendre plus efficace. Il arrive que la direction et les conseillers recommandent certains changements de politique. Je me rappelle avoir entendu dire par un président de banque que son travail consistait à prendre l'avis de la direction et à tâcher ensuite de le faire adopter par le conseil d'administration. Quel est le secret de votre succès, lui ai-je demandé? J'aurais de la chance, a-t-il dit—si je puis obtenir que le conseil d'administration approuve 10 p. 100 de ces recommandations, car les administrateurs ne réclament pas d'améliorer le régime bancaire. Voilà le nœud du problème. Quelqu'un pense-t-il que M. Rockefeller et la *Citibank* viendrait s'installer au Canada si le régime bancaire canadien était efficace et compétitif? Nous avons des milliers de succursales de banques, probablement plus que d'églises. Pourquoi viendrait-il ici? Ce n'est pas un sot. S'il veut venir au Canada, c'est parce qu'il sait que nos banques n'accomplissent pas la tâche voulue et c'est pourquoi il veut tirer profit de la situation. Je n'y vois pas d'inconvénient.

• (8.40 p.m.)

Le bill n'améliore pas le secteur bancaire, et ne rendra pas les banques plus compétitives. Je remarque que le bill renferme la clause traditionnelle sur les procurations. Le député de Saint-Paul l'a mentionné. Il a affirmé que les administrateurs se nomment eux-mêmes, et c'est exact. J'aurais cru que le ministre, ou le comité des finances, aurait inséré une disposition dans le bill pour empêcher les administrateurs d'expédier des formules de procuration. Autrement dit, les administrateurs devraient les expédier à leurs propres frais et non aux frais de la banque. S'il y a des millions d'actionnaires, l'envoi de ces procurations devient une opération onéreuse pour tenter d'obtenir des voix. Si les banques les envoient à leurs frais, les administrateurs resteront toujours en place. En lisant attentivement le projet de loi, je constate que si je voulais obtenir une liste des actionnaires de la banque, j'obtiendrais une liste vieille de quatre mois. En quatre mois, n'importe quoi peut arriver aux actionnaires. Ils peuvent se trouver partout à ce moment-là. Je ne croyais pas qu'on présenterait un projet de loi de ce genre. Il ne s'y trouve rien concernant les institutions parabancaires. Comment peut-on dire que ce bill améliorera en quoi que ce soit la situation concurrentielle des banques?

Je ne comptais pas m'étendre trop longtemps sur la question du nationalisme ou du